

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	18
Procurations :	1
Votants :	19
Date de convocation :	20/03/2025
Votes Pour :	19
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 3 avril 2025 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Martine DAREUX, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Radouane KHABBAL, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

PROCURATION : Géraldine DUTREY donne procuration à Brigitte BAJON-LALANNE.

SECRETAIRE : Karine BESSÉ

Délibération n° 2025-016

3.3 Locations

Objet : Mise à jour des tarifs de mise à disposition occasionnelle des salles communales

Le Conseil municipal de PAVIE,

VU la délibération du 31 mars 2022 relative aux tarifs de location des salles communales ;

CONSIDERANT l'intérêt de proposer une tarification à l'heure ;

CONSIDERANT la nécessité d'indiquer les coûts d'entretien des salles à la charge des preneurs en cas de manquement constaté lors de l'état des lieux ;

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification des tarifs de location des salles municipales suivante :

	Location pour Organismes / Institutions / Entreprises			Locations pour associations sans but lucratif et à vocation caritative ou à but humanitaire			Location pour non Paviens (particuliers et associations)			Location pour particuliers Paviens		Associations Paviennes		Convention de partenariat			Provision	
	Journée *	Demi-journée **	Heure	Journée *	Demi-journée **	Heure	Journée *	Demi-journée **	Heure	Journée *	Demi-journée **	Journée *	Demi-journée **	Heure	Journée *	Demi-journée **		Heure
Salle Bernard IV	150 €	75 €		60 €	30 €		120 €	60 €		80 €	40 €							1 000 €
Salle de réunion Aragon et Gascogne	80 €	40 €		50 €	25 €		80 €	40 €		40 €	20 €							100 €
Salle Polyvalente	400 €	200 €	60 €	150 €	75 €	25 €	400 €	200 €	60 €						150 €	75 €	25 €	300 €
Avec Cuisine (côté salle polyvalente)	500 €	250 €	70 €	200 €	100 €	30 €	500 €	250 €	70 €	200 €	100 €				200 €	100 €	30 €	200 €
Cuisine seule	100 €	50 €		50 €	25 €		100 €	50 €		100 €	50 €				50 €	25 €		200 €
Salle de spectacle (sans gradins)							900 €	450 €	120 €									1500 € + 500 € local traité
Salle de spectacle (avec gradins)	1000 €	500 €	130 €	150 €	75 €	25 €	1000 €	500 €	130 €	300 €	150 €	2 gratuits puis 300 €	2 gratuits puis 150 €		120 €	60 €	25 €	

* 1 journée : 8 heures

** 1/2 journée : 4 heures

Tout dépassement est facturé au temps horaire.

Entretien / désinfection En cas de restitution non conforme à l'état des lieux entrant	Coût horaire : 30€
	Forfait nettoyage complet
Salle Bernard IV	60 €
Salle de réunion Aragon ou Gascogne	45 €
Salle Polyvalente	385 €
Cuisine	936 €
Chambre froide cuisine	636 €
Salle de spectacle (hors gradins)	511 €
- Moquette gradins	277 €
- Sièges gradins	1 543 €
Espace traiteur	125 €

En outre, le Conseil décide la création d'un forfait fluides pour les associations de Pavie qui sollicitent l'utilisation occasionnelle de la salle polyvalente et la salle de spectacle à titre gratuit. (2 utilisations gratuites par association) :

- **Salle polyvalente** : 30 € / jour, 15 € / ½ journée pour l'utilisation du chauffage
- **Salle de spectacle** : 20 € / jour, 10 € / ½ journée pour l'utilisation du chauffage ou de la climatisation

Une assurance en responsabilité civile sera obligatoire pour toutes les salles.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces propositions.

La présente délibération abroge et remplace la délibération du 07 avril 2022 fixant les tarifs de location des salles communales.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

PAVIE, le 15 avril 2025

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

